

JUSTICE I LE PROCES DE L'ATTENTAT AVORTÉ DU THALYS S'OUVRE LUNDI

vendredi 13 novembre 2020, par [Thémis](#)

Le 21 août 2015, alors que le train thalys numéro 9364 reliant Amsterdam à Paris est parti depuis quelques heures, un terroriste, Ayoub EL KHAZZANI, lourdement armé fait feu dans une voiture. Rapidement maîtrisé, un passager sera toutefois blessé par balle, un autre par arme blanche, sans que leurs jours ne soient finalement en danger.

Alors que les passagers ont été reconnus pour leur sang-froid, leur maîtrise du terroriste ayant permis d'empêcher un très probable massacre de masse, six personnes ont reçu la légion d'honneur. Il s'agit de trois américains, Anthony SADLER, Alek SKARLATOS, et Spencer STONE, mais également un britannique Chris NORMAN ainsi qu'un français D. A. (qui a souhaité rester anonyme) et enfin Mark MOOGALIAN, passager franco-américain.

Parmi les quatre individus renvoyés devant la Cour d'Assises spéciale : Ayoub EL KHAZZANI, Bilal CHATRA, Mohammed BAKKALI, le premier pour tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste, les deux autres pour complicité de ses actes. Si tous sont poursuivis pour participation à une association de malfaiteurs terroristes, c'est également le cas du 4ème accusé, Redouane EL AMRANI EZZERFI, également renvoyé devant la Cour. Ce dernier avait été initialement mis en examen du chef de complicité de tentative d'assassinats, mais le juge d'instruction lui a fait bénéficier d'un non-lieu pour ce chef d'accusation.

Fait assez rare pour un procès terroriste : l'auteur n'étant pas décédé, ce dernier devra s'expliquer et rendre des comptes, notamment sur son intention de commettre un attentat, volonté qu'il nie depuis le début. Ce marocain, âgé de 26 ans lors de l'attaque, était fiché S par les renseignements français avant les faits et reconnu comme appartenant à la mouvance radicale par l'Espagne.

Ayoub EL KHAZZANI avait longuement gardé le silence avant d'expliquer dans un premier temps qu'il voulait faire un braquage, puis qu'il voulait viser des américains. Il a en revanche avoué ses liens avec l'Etat islamique et notamment avec Abdelhamid ABAAOUD, coordinateur des attentats du 13 novembre 2015 décédé lors de son interpellation à Saint-Denis, qu'il dit connaître et avoir fréquenté pendant un temps. Leur rencontre se serait faite en Syrie.

Alors que plusieurs versions ont été exprimées sur le déroulé exact des faits, une reconstitution a eu lieu en septembre 2019 par la justice française. Cet acte d'instruction fut l'opportunité de comparer les versions de chaque personne ayant pu s'y rendre, des discordances étant apparues dans l'audition des témoins de l'attaque. Afin de faire toute la lumière sur le déroulé des événements lors du procès, des confrontations entre les parties civiles et les accusés sont également prévues.

Cet attentat qui s'inscrit dans la série noire des actes de terrorisme qu'ont connu la France et la Belgique en 2015 et 2016, aurait lui aussi été coordonné par Abdelhamid ABAAOUD, combattant de l'Etat Islamique, incluant la tentative avortée d'attentats dans des églises à Villejuif de Sid AHMED GHLAM en avril 2015, les attentats du 13 novembre 2015, et les attentats de Bruxelles le 22 mars 2016.

Bien qu'il s'agisse là d'un attentat avorté, en raison du courage des passagers du train, les personnes présentes, victimes choquées psychologiquement, et pour certaines physiquement, resteront marquées à vie par la violence inouïe d'un homme résolu à mettre en pratique sa funeste idéologie meurtrière.

La FENVAC, partie civile représentée par Maître Chantal BONNARD, se rendra quotidiennement aux audiences pour soutenir les victimes et publiera sur son site internet un compte-rendu exhaustif des

débats pour ce procès qui se tiendra sur quatre semaines, jusqu'au 18 décembre.